

# Le don de l'INDULGENCE

## ou comment réparer les conséquences de nos péchés

A l'occasion de l'année jubilaire 2025, le Pape François est revenu sur la question de l'indulgence :

*« L'indulgence permet de découvrir à quel point la miséricorde de Dieu est illimitée...*

*Le sacrement de Pénitence (la confession) nous assure que Dieu pardonne nos péchés....*

*La réconciliation sacramentelle représente une étape décisive, essentielle et indispensable sur le chemin de la foi de chaque personne. C'est là que nous permettons au Seigneur de détruire nos péchés, de guérir nos cœurs, de nous élever et de nous étreindre, de nous faire connaître son visage tendre et compatissant. En effet, il n'y a pas de meilleure façon de connaître Dieu que de se laisser réconcilier par lui (cf 2Co 5,20) en savourant son pardon....*

*Cependant, le péché « laisse des traces », il entraîne des conséquences : non seulement externes dans la mesure où il s'agit des conséquences du mal commis, mais aussi internes, dans la mesure où « tout péché, même véniel, entraîne un attachement malsain aux créatures, qui a besoin de purification soit ici-bas, soit après la mort dans l'état qu'on appelle purgatoire » (Catéchisme de l'Eglise catholique n°1472). Il reste donc dans notre humanité faible et attirée par le mal, des « effets résiduels du péché ». Ceux-ci sont éliminés par l'indulgence, toujours par la grâce du Christ qui est, comme l'a écrit St Paul VI, notre « indulgence ».*

Ce texte appelle deux remarques :

- Le sacrement de la réconciliation est le lieu fondamental pour recevoir le pardon de Dieu et faire l'expérience de la miséricorde divine
- Le pardon des péchés ne solutionne pas tout : le mal commis par le pécheur a eu des conséquences qu'il faudra réparer d'une manière ou d'une autre. De plus malgré le pardon, il reste en l'homme une sorte d'attirance pour le mal qu'il faudra combattre. L'indulgence permet d'éliminer les dégâts provoqués par les péchés déjà pardonnés.

### EN QUOI L'INDULGENCE EFFACE-T-ELLE LES TRACES LAISSEES PAR LE PECHE ?

L'indulgence nous place au cœur de la communion des saints. Le pécheur pardonné est comme « baigné » dans l'océan de charité que l'on appelle la communion des saints. Dans ce bain d'amour, le pécheur pardonné voit les séquelles de son péché s'éliminer et disparaître. On peut prendre l'exemple de la personne qui, guérie d'une maladie des poumons, a néanmoins besoin de se rendre dans une maison en montagne afin de respirer un air pur qui régénèrera pleinement son organisme.

### POURQUOI FAUT-IL FAIRE TELLE OU TELLE ACTION POUR RECEVOIR L'INDULGENCE ?

Il n'y a aucune commune mesure entre les bienfaits de l'indulgence reçue et les actes à accomplir pour recevoir l'indulgence. La charité divine et de la communion des saints sont d'une puissance telles qu'elles peuvent anéantir toute réalité maléfique. Cependant, le don de l'indulgence, ne peut être accordé que si le pécheur pardonné désire délibérément entrer vraiment dans ce processus de renouveau. Voilà pourquoi il est demandé à celui qui souhaite vivre de l'indulgence, d'accomplir tel ou tel acte de pèlerinage, de prière ou de miséricorde ; mais la Porte d'entrée pour recevoir l'indulgence est de vouloir sincèrement se détacher du péché ; sans cela, la pratique de l'indulgence risque de devenir une pratique formaliste.

### PEUT-ON DEMANDER L'INDULGENCE POUR UN DEFUNT ?

Oui, l'Eglise considère qu'il est possible de demander l'indulgence pour un(e) défunt(e). Dans ce cas, il suffit d'accomplir les actions demandées pour obtenir l'indulgence non pas pour son

bienfait personnel, mais pour le bienfait de la personne décédée. C'est un très bel acte de charité d'agir de la sorte, non pas pour soi-même, mais au profit d'un défunt.

### **POURQUOI EST-CE LE PAPE QUI ACCORDE LE DON DE L'INDULGENCE ?**

Lors des années jubilaires, le Pape, successeur de Pierre, accorde pratiquement toujours le don de l'indulgence. Il le fait en référence à la parole de Jésus qui a donné à St Pierre le pouvoir de lier et de délier (Mt 16,19 ; Mt 18,18). Il estime qu'il a reçu ainsi le pouvoir de conférer, au nom du Seigneur Jésus, la possibilité de libérer les pécheurs de leurs péchés, mais aussi de les libérer des désordres que leurs péchés ont pu entraîner en eux et autour d'eux. Remarquons que le don de l'indulgence peut également être reçu en dehors des années jubilaires.

### **COMMENT PEUT-ON RECEVOIR LE DON DE L'INDULGENCE DURANT L'ANNEE JUBILAIRE DANS LE DIOCESE DE CAMBRAI ?**

Un Décret du Vatican (Pénitencerie Apostolique) du 13 mai 2024 rappelle que pour obtenir l'indulgence plénière pendant l'année jubilaire, il faut agir dans cinq directions :

1. recevoir le sacrement du pardon
2. désirer vivre vraiment de l'esprit de charité
3. communier à la messe.
4. prier aux intentions du Pape
5. accomplir un acte spécifique :
  - Soit un pèlerinage de prière à Rome, en terre sainte ou dans d'autres lieux choisis par l'évêque dans chaque diocèse.
  - Soit un temps d'adoration eucharistique prolongé dans un lieu sacré à Rome, ou dans d'autres lieux choisis par l'évêque dans chaque diocèse.
  - Soit la participation à telle mission populaire, tel exercice spirituel, telle rencontre de formation sur les textes du concile de Vatican 2 ou du catéchisme de l'Eglise catholique
  - Soit une action de miséricorde corporelle ou spirituelle
  - Soit la visite durant un temps suffisant de personnes en difficulté : infirmes, personnes âgées, handicapées...
  - Soit la pratique d'un esprit de pénitence, notamment le vendredi : en s'abstenant – au moins une journée - de distractions futiles ; ou en limitant sa consommation (notamment par le jeûne ou l'abstinence) ; ou en soutenant financièrement des organismes caritatifs ; ou en s'investissant dans des activités bénévoles ou dans toute autre forme d'engagement.

### **QUELLES SONT LES EGLISES JUBILAIRES DANS LE DIOCESE DE CAMBRAI EN 2025 ?**

- Cambrai : Cathédrale-Basilique Notre-Dame de Grâce
- Valenciennes : Eglise Saint-Géry qui garde la statue de Notre Dame du Saint Cordon
- Douai : Collégiale Saint-Pierre qui garde l'Hostie du miracle eucharistique
- Curgies : sanctuaire diocésain en l'honneur de sainte Rita
- Maubeuge : église Saint-Pierre qui garde les reliques de sainte Aldegonde